EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 19 / 2025

POSE D'UNE BENNE SUR UNE PLACE DE STATIONNEMENT
Impasse du Vexin

Monsieur Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune de BUCHELAY,

Vu la loi relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée par les textes subséquents,

Vu la loi 82.213 du 02 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la demande présentée par Mme SEGRETAIN Sylvie sise 47 route de Mantes 78200 BUCHELAY pour la pose d'une benne sur une place de stationnement, impasse du Vexin 78200 BUCHELAY, le mercredi 30 avril et le 2 mai 2025.

Considérant que ces travaux entraînent pour des raisons de sécurité la restriction de stationnement,

Considérant que ces travaux ont fait l'objet en amont d'un accord technique préalable avec les services techniques municipaux,

Considérant qu'il y a nécessité de prendre des mesures de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Mme SEGRETAIN Sylvie sise 47 route de Mantes, 78200 BUCHELAY est autorisée à utiliser le domaine public pour la pose d'une benne sur une place de stationnement, impasse du Vexin le mercredi 30 avril et le 2 mai 2025.

ARTICLE 2 : une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par Mme SEGRETAIN Sylvie chargée des travaux.

Elle aura la charge de la signalisation de jour comme de nuit et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Buchelay

- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de Buchelay
- Monsieur le Commissaire du Commissariat de Mantes la Jolie
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Magnanville
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la commune de Buchelay

Buchelay, le 23 avril 2025

MAIRIE DE BUCHELAY (YVELINES)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Affiché le : 24/04/2025
Pour le Maire empêché, le Directeur des Services Techniques, Bernard MUZARD, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,